



**Groupe de travail
Immigration, Intégration, Discriminations.
Réunion du 27 avril 2009**

Étaient présents

Colette Friedlander, Anne Juhel-Orlac'h, Véronique Lethiec, Madeleine Odzolo, Aline Weber, Kossi Atsu, Majid Ba, Maurice Goldring, Ariel Lellouche, Pierre Pascaud, Sébastien Picaut.

Ressenti et paroles de militants sur l'immigration

La commission avait pour objectif de permettre aux camarades de la section de s'exprimer sur l'immigration, les autres thèmes inscrits dans l'intitulé de la commission devant faire l'objet d'autres réunions à venir.

Très rapidement une discussion s'est engagée sur le terme de « ressenti », un des membres de la commission jugeant celui-ci trop « réactionnaire » car être militant c'est justement dépasser ces ressentis pour faire des propositions qui puissent intéresser le parti et être une inspiration pour d'éventuelles propositions de loi.

Toutefois d'après d'autres membres de la commission le ressenti peut être réactif et non pas réactionnaire, en tous les cas il doit permettre à chacun de pouvoir s'exprimer librement par rapport à sa propre expérience pour pouvoir ensuite mûrir sa réflexion. La section est composée de militants ayant des parcours différents et chacun doit s'enrichir au contact des autres, en confrontant ses idées tout en se respectant.

Après cette introduction assez vive qui n'est pas étonnante au vu du caractère sensible de ce sujet, plusieurs pistes sont poursuivies.

Tout d'abord il est indéniable qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre l'immigration et le problème des sans-papiers. Le sujet comprend, en plus des étrangers en situation régulière :

- 1) les Français qui ne sont pas ou plus reconnus comme tels et sont donc en situation irrégulière sur le territoire (par exemple les Algériens descendants de naturalisés par décret)
- 2) les conjoints de Français et les parents d'enfants français, qui ont eux aussi des droits qu'il leur est de plus en plus difficile de faire valoir
- 3) les étrangers entrés en France avec un visa régulier désormais expiré
- 4) les étrangers entrés en France sans aucun titre.
- 5) les demandeurs d'asile.

Ces distinctions sont importantes. Si on peut estimer que tout pays a le droit de décider de façon discrétionnaire à qui il accorde le droit d'entrer et de séjourner sur son territoire, la situation est tout à fait différente pour les personnes qui ont le droit d'y séjourner et à qui ce droit est plus ou moins illégalement refusé au titre de l'« immigration choisie » (catégories 1 et 2 notamment). De telles pratiques portent atteinte à l'Etat de droit et cela concerne tous les citoyens.

Par ailleurs, la droite ne cesse de répéter que sa politique de l'immigration est la seule possible. Ce n'est pas vrai et le PS a fait autre chose quand il était au pouvoir. La droite s'enferme dans la peur de l'autre et agite le chiffon rouge de l'immigration comme responsable de tous les maux de la société.

**Dès lors la politique du PS se doit avant toutes choses de réaffirmer ses valeurs d'universalisme inscrites dans notre Constitution basée sur la Déclaration des Droits de l'Homme.
Nous sommes en présence d'êtres humains et nous ne devons jamais oublier cela.**

Un des membres de la commission pense toutefois qu'il faut faire attention à ce que notre Parti ne tombe pas dans certains pièges. Le premier c'est de ne pas subir la pression de l'extrême gauche et de se faire enfermer sous l'étiquette de gouvernement favorable à une régulation massive des sans-papiers. L'autre c'est de considérer les migrants comme des victimes car cela nous empêche de penser.

On ne pourra jamais empêcher des gens désespérés d'entrer sur notre territoire et sur les milliers d'expulsés combien reviennent quelques jours, quelques semaines plus tard.

L'immigration doit dès lors être considérée non pas comme un problème mais comme une question dont la

réponse doit être trouvée par notre société.

D'autre part il faut travailler pour expliquer encore et encore que l'immigration a toujours été une richesse pour la France, il suffit de regarder en arrière. Richesse au niveau intellectuel, économique et culturel. Et ce n'est pas notre président et sa nouvelle femme qui pourront nous dire le contraire.

Ce qui est sûr c'est que l'immigration pose d'autres problèmes, ceux des personnes entrées légalement sur le territoire français et qui deviennent progressivement en situation illégale suite à des tracasseries juridiques et administratives.

On souligne que la sécurité juridique est la première condition de l'intégration.

Aujourd'hui, certains restent des mois voire des années avec une autorisation de séjour sur le territoire français sans avoir le droit de travailler : sans ressources, cela favorise le travail non déclaré et ses dérives, cela entraîne également la paupérisation de ces personnes et une mise à l'écart de la société.

Pourquoi ne pas réfléchir à une loi qui limiterait à 2 ou 3 le nombre de renouvellement d'autorisation provisoire de séjour, à la manière du CDD transformé ensuite en CDI? Ou à défaut, d'élargir l'aide déjà octroyée aux demandeurs d'asile à l'ensemble des personnes en attente de régularisation.

La situation des étrangers en situation régulière est également loin d'être satisfaisante.

Il nous faut agir sur l'effet mortifère provoqué par l'insécurité administrative des étrangers en France et qui pèse en particulier sur les « jeunes issus de l'immigration ». En effet, nés français, ces jeunes doivent la plupart du temps aider leurs parents dans leur démarches dans les préfectures, alors que ces derniers étaient parfaitement en règle, travaillaient, payaient des impôts et étaient membres de différentes associations.

Il est à noter aussi que ces jeunes ne sont toujours pas eux-mêmes considérés en tant que Français à part entière mais ce problème n'est plus celui de l'immigration, mais celui de l'intégration que nous verrons plus tard.

Le problème de l'immigration c'est aussi celui des familles franco-étrangères. Nous assistons depuis quelque temps à une véritable chasse aux sorcières, des interrogatoires indignes d'une démocratie fouillant dans la vie privée des couples mixtes dans le seul but de débusquer des mariages blancs.

Des couples mariés sont souvent séparés, les laissant dans des situations de désarroi total. Ceci d'ailleurs de manière tout à fait illégal puisque les accusés doivent fournir la preuve de leur innocence.

Tout cela créer une discrimination à l'encontre des familles franco-étrangères. Cela mine le principe d'égalité, et n'est pas lourd de conséquences sur la société française.

L'immigration, nous l'avons dit, ne doit pas être considérée comme un problème mais réellement comme une richesse. Il faut arrêter de considérer cette question comme taboue, au contraire il faut démontrer qu'elle peut-être une source d'emplois.

D'autres pays l'ont compris en mettant en place « des métiers de la diversité, des métiers de l'intégration ». D'après un membre de la commission il y aurait un gisement de 50 à 100 000 emplois.

Au lieu de suivre le gouvernement de Sarkozy en votant au Parlement Européen des lois qui introduisent discrètement le droit à la diversité contraires à nos principes républicains (toujours d'après ce même membre de la commission, voire annexe plus loin), il faut que le PS ait une véritable politique innovante en matière d'immigration.

- Revoir la politique des visas. Bien sûr il ne faut pas faire de l'angélisme car le PS est un parti de gouvernement et il se doit de prévoir des arrivées massives d'immigrants venant par exemple de Chine (qui fuient en plus en plus, vers notre pays, un régime liberticide). Mais la France a besoin d'une population toujours plus nombreuse pour rééquilibrer sa démographie et pour faire face au défi du financement des retraites par répartition.

- Discuter sur la régularisation des sans-papiers pour qu'elle ne soit plus régler au cas par cas, ce qui revient à dire en fonction du fait du Prince comme c'est le cas actuellement.

- Cela veut dire revoir toute la politique extérieure de la France car lorsque la France soutient des régimes corrompus, il ne faut pas s'étonner à voir ses ressortissants demander le droit d'asile.

- Reparler du vote des immigrés et pas seulement ceux de la Communauté Européenne. Il est vrai que c'est jamais le moment d'en parler car cela effraie l'électorat aussi faut-il un vrai travail de fond pour faire mûrir les mentalités. Il faut remettre la notion de citoyenneté au centre des débats. Si une personne a le droit de voter



Groupe de travail
Immigration, Intégration, Discriminations.
Réunion du 27 avril 2009

alors elle aura plus de facilité à respecter les lois de la République. C'est en ayant des droits qu'on peut demander à un citoyen d'avoir des devoirs ...

Un des membres de la commission fait référence à un discours d'Obama dans lequel il explique au peuple américain que « nos ancêtres n'ont jamais transigé sur les principes malgré les difficultés qu'ils ont traversées »

Le PS doit appliquer une politique se basant sur le devoir de loyauté.

La commission conclue sur l'organisation de la réunion publique organisée par le groupe le 23 juin prochain à 20h à Trétaigne. Invité : Daniel Vaillant, en tant qu'ancien ministre de l'Intérieur. Une réunion préparatoire sera organisée et la date transmise ultérieurement.